

En 2017, je réalise ma déclaration PAC avec la Chambre d'Agriculture du Gers

L'ouverture de Télépac pour les déclarations PAC 2017 est annoncée au 1^{er} avril 2017. Suite à l'instruction des dossiers 2015, pour optimiser vos aides, il vous sera nécessaire de vérifier un certain nombre de points avant de faire votre déclaration 2017.

La Chambre d'Agriculture propose un accompagnement personnalisé du 4 avril au 15 mai 2017 pour réaliser votre déclaration PAC : plusieurs formules sont proposées, choisissez la vôtre.

PAC Eco et PAC EcoBio

Un rendez-vous individuel avec un technicien spécialisé qui réalise avec vous la télédéclaration PAC et vous apporte un conseil réglementaire :

- Identification des points de vigilance à partir des retours du dossier PAC 2015
- Mise à jour du registre parcellaire graphique et identification des cultures
- Vérification des critères verdissement ou respect des engagements AB
- Demande ICHN
- Déclarations aides bovines
- Editions des formulaires.

Nos tarifs

Exploitations de moins de 20 ha : 45 € HT

Exploitations de 20 ha et plus : forfait de 45 € HT + part variable de 0,8 €/ha de SAU plafonné à 220 € HT

Et toujours les réductions :

- Fidélité
- Abonnés Mes parcelles
- Dossiers complémentaires (parcelles de subsistance)

Je sécurise le versement de mes aides avec une formule d'accompagnement personnalisé. Au choix deux formules :

Pack sécurité

- PAC Eco
- Suivi par nos conseillers PAC
- Diagnostic conditionnalité
- Réalisation du Plan prévisionnel de fumure y compris l'analyse d'un reliquat azoté sur une parcelle de référence
- Assistance en cas de contrôle

Tarif : 42 € HT/mois

Pack confort

- PAC Sécurité
- et en plus la réalisation de tous vos enregistrements réglementaires durant toute la campagne.

Tarif : 55 € HT/mois

La PAC en toute tranquillité !

Agriculteurs engagés en agriculture biologique : pour vous, la PAC EcoBio

Notre accompagnement PAC EcoBio réalisé par des conseillers spécialement formés vous permettra d'adapter votre déclaration aux évolutions réglementaires et de vérifier le respect des engagements spécifiques.

Toutefois, l'instruction des dossiers PAC 2015 des exploitants engagés en agriculture biologique ne sera réalisée qu'à partir de mars 2017.

Cette instruction conditionne la mise à jour sous Télépac des données bio, il y a un risque que cette mise à jour ne soit pas réalisée début avril.

C'est pourquoi, pour réaliser la déclaration PAC dans des conditions optimales, nous ne démarrons les rendez-vous PAC EcoBio qu'à compter du 24 avril seulement.

Pour s'inscrire c'est facile !

Téléphonez dès maintenant
au 05.62.61.77.13

Nous conviendrons avec vous
d'un rendez-vous

(Plus besoin de bulletin d'inscription)

dron'im@ges

- Mesurer le développement de vos blés par un vol de drones
- Pour optimiser votre 3^{ème} apport d'azote
- En garantissant le rendement et la qualité



mes parcelles

De la sécurité à la performance

Chambre d'Agriculture du Gers
Tél : 05 62 61 77 45
mesparcelles@gers.chambagri.fr